

<https://maromme.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article9>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| IEN Circonscription
Maromme

PPMS école

- ADMINISTRATIF - SECURITE - SECURITE -

Date de mise en ligne : mardi 28 août 2018

Copyright © Circonscription de Maromme - Tous droits réservés

Plan particulier de mise en sûreté

Qu'est-ce que l'accident majeur ?

C'est un événement d'origine naturelle, technologique (tempête, inondation, séisme, nuage toxique,...) ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Par sa gravité et/ou son étendue, il provoque une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes et des services, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Périodiquement, des écoles et des établissements scolaires sont confrontés à ce genre d'événements et se doivent de s'y préparer pour pouvoir les affronter de la manière appropriée.

« Outre les mesures de prévention qui ont pu être mises en place, un Plan particulier de mise en sûreté des personnes constitue, pour chaque école ou établissement, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur en attendant l'arrivée des secours. » (extrait de la circulaire n°2002-119)

Références :

[B.O hors-série n°3 du 30.05.2002](#)